

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Transformateur électrique - Autorise le chef d'établissement à signer avec ENGIE Inéo le contrat de maintenance du transformateur électrique une durée de 3 ans renouvelable tous les ans à concurrence de 2 ans pour un montant de 1428€ HT à compter du 01/01/2018

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

HEB CUGNOT 17/18 - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'hébergement d'un effectif maximum de 60 élèves entre le Lycée professionnel Joseph Cugnot et le Lycée François Rabelais pour l'année scolaire 2017/2018. Annexe financière jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANALYSES EAUX - Autorise le chef d'établissement à signer avec le laboratoire de Touraine le contrat d'analyse des eaux pour une période d'un an, à compter du 01/01/2018, renouvelable 4 ans par tacite reconduction sans pouvoir excéder une période de 5 ans.
Le montant total des prestations pour un échantillon est de 201.97€ HT

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

HEB CFAAD 17/18 - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'hébergement d'un effectif maximum de 10 élèves (voire 15 si capacité d'accueil) entre le Lycée agricole de Fondettes et le Lycée François Rabelais pour l'année scolaire 2017/2018.
Annexe financière jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RUGBY SPORTING CLUB - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention relative à l'utilisation du gymnase par le Rugby Sporting Club de Chinon durant l'année scolaire 2017/2018 (15/10/2017 au 15/06/2018) - facturation 12 €/h en cas d'occupation du gymnase.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 60-1

Annule et remplace l'acte n° 60 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Compagnie des Vétérinaires - Autorise le chef d'établissement à signer avec la Compagnie des Vétérinaires (59) la convention d'élimination des cadavres collectés en animalerie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018. Elle sera reconduite d'année en année à concurrence de 2 ans soit une période d'engagement de 3ans (130 € HT/enlèvement).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

OTIS - Autorise le chef d'établissement à signer avec OTIS le contrat de maintenance des ascenseurs et monte-charges une durée d'un an à compter du 01/01/2018, renouvelable 2 fois - montant annuel de 4 402.57 € HT

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Isabelle Fernandes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

HOTTES VMC Cuisine - autorise le chef d'établissement à signer avec GV Désinfection le contrat de maintenance de dégraissage des hottes de cuisine et des filtres à graisse, maintenance des ventilations, maintenance des climatiseurs pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 (résiliable en cas de travaux de restructuration de la cuisine) - montant annuel de 1810€ HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 63-2

Annule et remplace l'acte n° 63-1 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SOA - autorise le chef d'établissement à signer avec SOA le contrat de maintenance du poste de relevage des eaux usées, curage des canalisations des eaux usées, pompage et écrémage du bac à graisses pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1er janvier 2017 (ANNULE ET REMPLACE LE CONTRAT PRECEDENT CAR L'ANNEE 2017 FIGURE SUR 2 CONTRATS; 1 SUR 2015/2017 ET 1 SUR 2017/2019) - montant annuel 3428€ HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Plonge Laverie - autorise le chef d'établissement à signer avec ENGIE Axima le contrat de maintenance des installations de laverie pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois à compter du 01/01/2018 - montant annuel 3428€ HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 65
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Isabelle Fernandes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

DONS RELIQUAT CARTES Demi Pension - acceptation de 2 dons pour un montant total de 21,85 €, reliquats de cartes de cantine pour le compte des fonds sociaux, 1 don de Mme Blanchet de 13.11€ et un don de M. et Mme Gautier de 8.74€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 66-1

Annule et remplace l'acte n° 66 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 10

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

ACTE A ANNULER IDENTIQUE A ACTE 71 - autorise à effectuer cette DBM pour vote relative au prélèvement sur fonds de roulement la somme de 39 512.00 € - pour information DBM 10 (information) et DO n°3 op 84 mis en supplément

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Reconduction section sportive scolaire RUGBY

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable à la reconduction de la section sportive scolaire Rugby.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Reconduction section sportive scolaire Rugby.

Après avoir exposé le bilan de la section sportive et rendu compte des conclusions de l'entretien avec M. Bauchet chargé de mission auprès des IA IPR d'EPS, les membres du conseil d'administration se prononcent sur la demande de reconduction de la section sportive rugby.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation signature à l'ordonnateur.

Aucune condition spécifique définie par le Conseil d'administration.

Cette délégation du conseil d'administration permet au chef d'établissement de passer les marchés dont l'incidence financière est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des seuils fixés par la réglementation applicable à la commande publique. Cette délégation sera votée à chaque renouvellement du conseil d'administration. La passation des marchés pluriannuels est exclue de cette délégation.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer tout marché de fournitures, services et travaux ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions réglementaires.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise à effectuer cette DBM pour vote relative pour la somme de 39 512.00 € - pour information DBM 10 (information) et DO n°3 op 84 mis en supplément

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA - Convention du groupement d'établissements Greta Val de Loire - fusion des Greta d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, Le lycée Grandmont de Tours établissement support.
Demande autorisation du chef d'établissement de signer la convention

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Isabelle Fernandes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CHAUDIERES LOGEMENTS FONCTION - Autorise le chef d'établissement à signer avec HERVE THERMIQUE le contrat de maintenance des installations de chauffe des logements de fonction pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, renouvelable par reconduction expresse par période d'un an sans dépasser 3 ans, pour un montant forfaitaire annuel de 2 211.17€ HT

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport annuel 2016-2017 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement:

Le Conseil d'administration adopte le rapport annuel 2016-2017 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement rend compte de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et des résultats atteints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD - Convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire
Le Conseil d'administration autorise le Chef d'Établissement à signer la convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire.

Cette convention détermine les conditions générales des rapports et des engagements respectifs dans le cadre du partenariat concernant l'accompagnement des élèves par un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), dans un établissement scolaire d'Indre-et-Loire. Un SESSAD intervient auprès d'un élève, après notification de la Commission des Droits et de L'Autonomie des personnes Handicapées.
La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Fernandes

Prénom : Isabelle

Signé le: 27/11/2017 08:09:38

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 49-1

Annule et remplace l'acte n° 49 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ERASMUS +

- adoption de la participation des familles de 350€ pour compléter le financement des stages professionnels Erasmus +
- d'autoriser AC à encaisser toute somme

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CICLIC - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une option facultative cinéma-audiovisuel - mise en œuvre du partenariat entre l'Établissement public de coopération culturelle, agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique et le lycée pour la conduite pédagogique et artistique des actions menées dans le cadre de l'enseignement optionnel « cinéma-audiovisuel ». Le financement prévisionnel est de 13 500€ dont 6 000€ subventionnés par la DRAC, 6 000€ par la région Centre et 1 500 € par l'établissement. Autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MET 37- Autorise le chef d'établissement à signer avec MET 37 le contrat de maintenance des portails automatisés pour une durée d'un an, à compter du 01/01/2018, renouvelable 2 fois pour un montant annuel de 960€ HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PAPREC TOURAINNE - Autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'évacuation des déchets recyclables triés à la source (mise à disposition une benne de 15 m3 pour un prix mensuel de 55 € HT, le transport pour 95 € HT par rotation et le rachat de carton et papier en mélange pour 30€ la tonne).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Fernandes

Prénom : Isabelle

Signé le: 27/11/2017 08:11:27

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Euro Métiers Centre - Autorise le chef d'établissement à signer la convention projet de placement « Euro métiers Centre –Premiers Parcours - versement au lycée des bourses ERASMUS + cofinancées par l'Union Européenne et la Région Centre Val de Loire. Le montant total des bourses s'élève à 4 000 € pour une durée totale de 20 semaines pour 5 lycéens bénéficiaires (de 1ere pro GA.)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SOPHROLOGUE - autorise le chef d'Établissement à signer la convention de mise à disposition des locaux afin de permettre la réalisation de séances (coût 120 euros par séance) de sophrologie par Mme GRENES Lisa pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre du CESC et du dispositif «Lycéens, apprentis, Bien dans ton corps, bien dans ta tête ».

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0